

## TRAVAIL ET BONHEUR

(Le fils prodigue)

Au premier siècle de notre ère, quelque part en Palestine. Une exploitation agricole moyenne de type familial. Un père, deux fils, du personnel. Le Père de famille est le patron, au sens réel du terme, à la fois paterfamilias et chef d'entreprise, seul détenteur du capital et du pouvoir de décision. Ses deux fils, l'aîné et le cadet, l'aident, assistés de quelques ouvriers, salariés rémunérés à la journée (un denier d'argent), et d'esclaves, qui ne le sont pas à vie, puisqu'ils doivent être libérés lors de l'année sabbatique, sauf s'ils demandent eux-mêmes à rester.

Selon le Droit Juif, à la mort du Chef de famille, l'aîné hérite de l'ensemble des terres et du patrimoine immobilier. Seules les richesses mobilières sont partagées entre les enfants mâles, et l'aîné reçoit une part double de celle des autres. Il est probable que la perspective de se trouver un jour au service de son frère n'enthousiasme guère le cadet de notre histoire, qui a d'autres projets, dont, pourquoi pas ? celui d'acheter sa propre exploitation. Il est donc parfaitement dans son droit lorsqu'il demande à son père la part d'héritage qui doit lui revenir. Et le père fait trois parts: deux pour l'aîné, une pour le cadet. Et le cadet part. Il va vivre sa vie. Nous savons ce qu'il lui arrivera, après qu'il aura dilapidé son bien. A bout de forces et de ressources, il décidera de revenir à la ferme familiale, pour s'embaucher comme simple salarié, puisqu'il a perdu ses droits de fils. Mais à son arrivée, coup de théâtre, son Père l'attend, et le réintègre dans tous ses droits de fils et d'héritier.

Le choc est alors pénible pour l'aîné, qui est doublement scandalisé par l'attitude qu'il juge profondément injuste de son Père. D'abord parce que c'est lui qui a le plus perdu : le cadet, lui, a dilapidé son bien, nous ne le féliciterons pas, mais, après tout, chacun fait ce qu'il veut de son argent ! L'aîné, quant à lui, devra, une nouvelle fois, à la mort de son Père, partager avec son frère une richesse que celui-ci n'a pas contribué à créer. Or, si ce frère était resté, il est certain que le capital aurait davantage augmenté, grâce à leur travail commun. On aurait pu investir, et tout le monde y aurait gagné.

Mais il est surtout scandalisé, parce que son Père manifeste un amour, à son avis exagéré envers un fils ingrat, alors qu'il n'en a jamais manifesté le tiers du quart envers son aîné, qui, lui, est resté fidèle. Et, apparemment, la réponse de son Père ne le satisfait pas.

Là s'arrête l'histoire, sur un gros point d'interrogation quant à sa suite possible, car les deux personnages principaux, je veux parler du Père et du Fils aîné, sont à l'opposé l'un de l'autre.

L'aîné, c'est l'homme d'affaires, avant tout préoccupé de faire tourner une exploitation qui, un jour, doit lui revenir en toute propriété. Il se défonce tellement au travail qu'il semble n'avoir jamais songé à s'organiser une petite fête avec ses amis.

Le Père, c'est tout autre chose. Il aime ses deux fils à un point tel qu'il ne peut se faire à l'absence du cadet, et qu'il l'attend chaque jour, persuadé qu'il finira bien par revenir au berçail. Ce qui a pour conséquence que l'aîné a le sentiment d'être laissé de côté, alors que tous ses efforts profitent à son Père comme à lui, et permettent de donner du travail à bon nombre de journaliers.

Franchement, j'espère que leur histoire commune se poursuivra et se terminera bien. Que l'aîné comprendra qu'on ne peut pas juger les hommes uniquement sur des critères de rentabilité

économique, mais d'après leurs possibilités propres. Que le cadet reprendra sa place de fils et saura trouver son bonheur dans l'accomplissement de la tâche quotidienne. Que tous deux réaliseront que leur Père les aime comme ils sont, différents mais complémentaires, et à un point tel qu'il est d'avance disposé à pardonner leurs fautes, car il sait combien c'est difficile d'être un homme.

Comprene qui pourra ! Car ce n'est vraiment pas facile à admettre.

Jean-Paul BOULAND